

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|----------------------|
| 0 Réclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhession@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-503625

172165



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 6439 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : HAJ HAMOU NADIA

Date de naissance : 18/04/1985

Adresse : N°10 LOT AIR DIAB 2

BD SIDI ABDEARRAKHANE CASA

Tél. : 0661133964 Total des frais engagés : 395 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/5/2023

Nom et prénom du malade : Haj Hamou Nadia

Age : 38 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Affec OAL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous鲜明 à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



VILLE D'OUVERTURE MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/5/2023	C	C Cr		INP : 091114520 Dr. F.Z. MOUSSAOUI HA. D. M. A. O. U. I. Lotissement Zouhour Amal 1121 Appt 4, Oulfa - Casa

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE KARIMA MARIA Zoubir	23/5/2023	305,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DEBUT D'EXECUTION []
				FIN D'EXECUTION []
				COEFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DATE DU DEVIS []
				DATE DE L'EXECUTION []

ODF PROTHESES DENTAIRES

H	26633412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	35533411
G	11433553	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	26633412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	35533411
G	11433553	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. F. Z. Moussaoui

MEDECINE GENERALE

Lotissement Zoubir
(Gpe. Addoha), Imm. 112 I
Appartement 4 Ooulfa - Casa
Tél. : 05 22 93 41 48

الدكتورة فاطمة الزهراء موساوي

الطب العام

تجزئة الزبير

(مجموعة الضحي) عمارة
112 شقة 4 الألفة
I 05 22 93 41 48
الهاتف :

Dr. F.Z. MOUSSAOUI
HAJ HAMOU
Lotissement Zoubir - Imm. 112 I
Appt 4. Oulfa - Casa
Casablanca, le 23/5/2023

الدار البيضاء، في

N^o Haj Hamou Nade'

LOT 212307 2

EXP 09 23

PPV 97.90 DH

LOT 212705

EXP 10 23

PPV 97.90 DH

97,90 x 2

1) Ofiken 200 mg (x 2)

1 CP x 2/j x 8J



70,90

profenid 100mg 3 cp

1 CP x 2/j

PROFENID 100 MG
30 CP PEL
P.P.V : 70DH90

6 118000 0638802

37,00

Muxol 500 mg

1 CP x 2/j

Pharmacie Zoubir
Bac. Kader AJ MARIAM
Lotissement Zoubir - Imm. 112 I
Casablanca
Tél. : 05 22 93 41 90

37,00

52,80

Vedes 20 mg

1 gel x 2/j x 7J

LOT 211481
EXP 04/2024
PPV 52.80DH

PPV 380H50

EXP 03/2024
LOT 11057 8

38,50

Neutral sp.

1 Cés x 2/j apres R

Dr. F.Z. MOUSSAOUI
HAJ HAMOU
Lotissement Zoubir - Imm. 112 I
Appt 4. Oulfa - Casa

395,00